



*Cercle  
Condorcet*

CLERMONT-FERRAND

**La Région Auvergne existe t-elle ?**

**Cahier n°5 – 2000**

Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand  
31, rue Pélissier  
63028 CLERMONT-FERRAND Cedex 2  
Tél : 04 73 91 00 42  
Fax : 04 73 90 96 28

# SOMMAIRE

*Avant propos*

*Introduction*

**CHAPITRE I** : De « l'Arvernie » à la région Auvergne

**CHAPITRE II** : Constats

**CHAPITRE III** : Pistes pour l'avenir

**CHAPITRE IV** : Le budget régional 2000

**CARTES**

## ACTE CONSTITUTIF DES CERCLES CONDORCET

Les sociétés contemporaines donnent l'impression d'être prises au dépourvu par le choc de phénomène dont aucun, pourtant, n'était inattendu :

- L'avancée des sciences et des techniques, qui bouleverse le rapport du savoir, les modes de production, l'emploi, les comportements des personnes, en même temps qu'elle renforce les moyens dont dispose tout pouvoir,
- L'émergence de nouvelles formes d'individualisme, exaltées au détriment d'une difficile mais indispensable solidarité sans laquelle la société, sous son vernis de civilisation, reviendrait à la seule loi de la jungle,
- L'influence grandissante que peuvent avoir sur le destin de chaque nation les conflits ou mutations qui se produisent en de lointaines régions du monde, alors que, dans chaque pays, l'information se concentre sur des problèmes internes et découvre trop tardivement les crises externes, en général lorsqu'elles ont atteint un tel degré de gravité qu'elles ne peuvent plus guère être maîtrisées,
- Le culte d'un prétendu "réalisme" qui, dans la vie nationale et internationale, tend à privilégier la défense d'intérêts matériels en faisant fi du droit, des valeurs culturelles, et de toute préoccupation éthique.

L'accélération et la simultanéité de ces changements profonds ont naturellement ébranlé bien des certitudes. A la faveur de ce désarroi se manifestent, en France et dans le monde entier, des courants de pensée qui récusent les ambitions de la démocratie, limitent les libertés fondamentales au profit de la seule liberté d'entreprise, refusent toute aspiration à l'égalité, entretiennent le chauvinisme national et exacerbent les préjugés raciaux.

Telles sont les recettes habituelles d'un ordre stérile, sans autre finalité que son propre maintien. Et cet ordre serait amené à se montrer d'autant plus impitoyable que la société à "deux vitesses", qui se met en place sous nos yeux, crée une vaste catégorie de sous-citoyens dont les frustrations peuvent susciter d'imprévisibles réactions.

C'est la démocratie qui est ainsi remise en question. Bien entendu, ses plus évidentes procédures seraient sauvegardées, mais vidées de leur substance, réduites à un simple rituel. Les libertés politiques sont peu à peu sacrifiées sur l'autel du libéralisme économique : concentration des moyens de production, colonisation de l'information par de grands groupes privés, dépérissement de la République, progressivement asservie aux intérêts des plus puissants. Ainsi, la recherche permanente d'une prétendue rationalisation des moyens de production s'accompagne-t-elle d'un retour de l'irrationnel dans les domaines du politique et du social.

Alors que tant d'habitudes de pensée sont ainsi remises en question, un pragmatisme au jour le jour comme une simple réflexion individuelle ne sauraient suggérer des réponses originales, des choix rationnels, des solutions adaptées à tant de défis étroitement imbriqués les uns aux autres.

Comme il ne saurait être question de se résigner, la seule démarche fructueuse consiste à rassembler, dans le respect d'expériences et d'opinions diverses, tous ceux qui perçoivent la nécessité de porter un regard libre sur ce monde changeant et d'engager une réflexion commune sur ses évolutions probables, souhaitables, possibles.

Tel est l'objet du Cercle Condorcet, dont les premiers membres ont été sollicités par la Ligue de l'Enseignement en raison de leur compétence et leur autorité morale.

En choisissant le nom du plus illustre ancêtre de la laïcité, le Cercle Condorcet entend affirmer qu'il inspire de l'esprit de l'Encyclopédie et de la Révolution de 1789 pour mener, dans un souci de dialogue et d'ouverture, une recherche approfondie permettant de mieux comprendre notre monde pour infléchir l'avenir qui est en train de se faire.

Le Cercle Condorcet n'a rien d'un groupe fermé sur lui-même [...]. Les analyses qu'il produira, en petits groupes de travail ou en grandes réunions publiques, déboucheront sur des publications et des manifestations sur l'ensemble du territoire, en liaison avec les Cercles locaux en création dans tous les départements.

# **Introduction de Gérard CHANEL, Président du Cercle Condorcet**

Les membres du Cercle ont porté leur réflexion durant plusieurs mois sur les réalités et l'avenir de la Région auvergne dans la compétition européenne et mondiale, toujours selon les mêmes modalités de travail: réflexion de groupe, entretiens, soirées débats et toujours animés de la volonté de promouvoir le débat d'idées.

Alors que se construit l'Europe, dans ses dimensions économiques, commerciales et Financières, il nous est en effet apparu du plus grand intérêt de contribuer à faire mieux connaître la Région Auvergne et les enjeux de la compétition dans laquelle, comme toutes les régions de France, elle s'engage. Une compétition difficile pour l'Auvergne qui se présente avec quelques handicaps majeurs ; une chute démographique des plus élevées de France et qui semble s'inscrire dans la durée et la faiblesse de son réseau de communications. L'Auvergne peut néanmoins tirer profit de sa situation géographique, faire valoir la qualité de son environnement, son cadre de vie et bien évidemment ses potentiels économiques et culturels.

Plusieurs orientations, qui engageront la région à long terme semble possibles ; cependant la synthèse qui permettra d'arrêter des choix reste délicate à réaliser.

Un choix nous paraît toutefois décisif, celui de l'établissement d'un projet d'aménagement et de développement clair pour la région, concerté entre l'ensemble des institutions politiques et socio-économiques régionales.

Enfin, par ce regard porté sur l'avenir de notre région dans la compétition européenne, le Cercle Condorcet entend participer et appelle à participer à la réflexion sur la dimension citoyenne de la construction européenne. La société civile et les milieux associatifs tout particulièrement ont en effet un rôle à jouer dans le cadre de la démocratie participative que constitue la construction de l'Europe, il convient de le jouer pleinement.

# CHAPITRE I

## DE « L'ARVERNIE » A LA REGION AUVERGNE

### « L'ARVERNIE » A-T-ELLE EXISTE ?

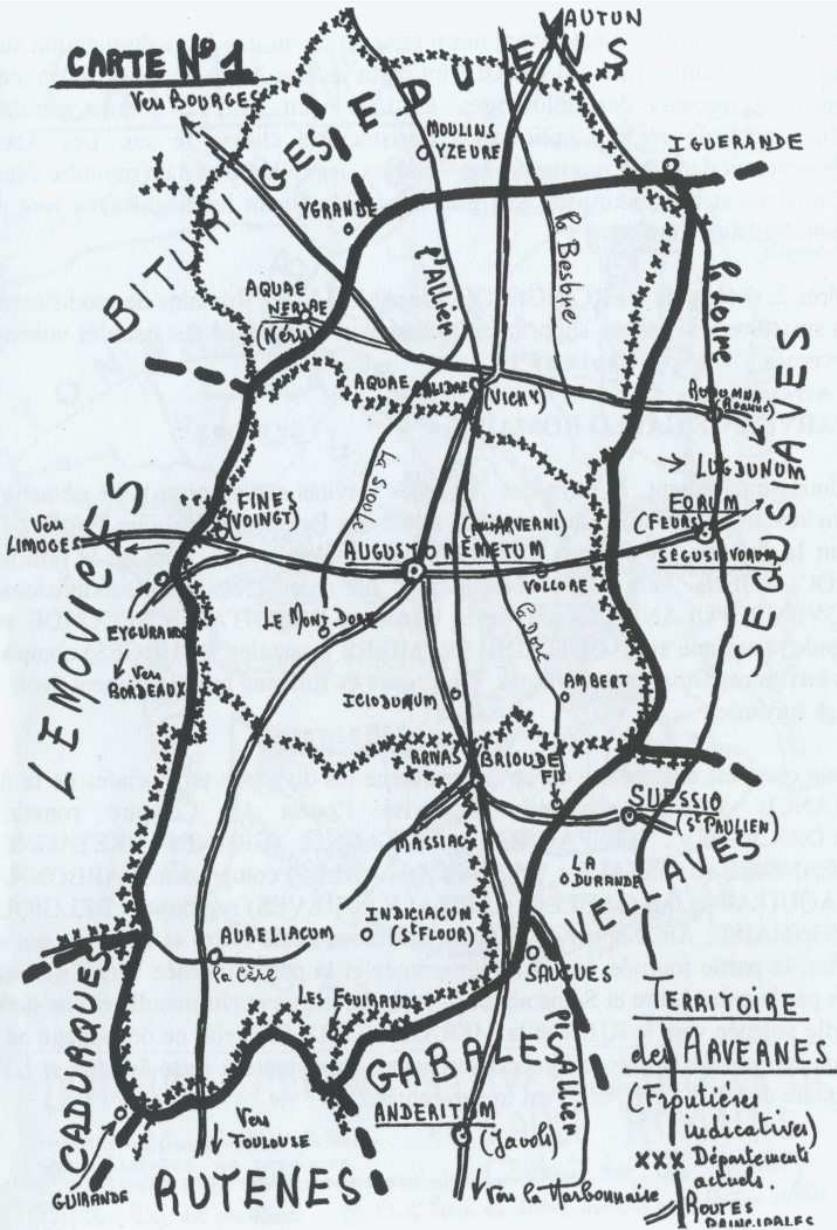
Les Celtes ou Gaulois occupèrent le territoire actuel de la France durant la première moitié du premier millénaire avant notre ère. Parmi eux, le peuple Arverne, mot qui signifierait « les Continentaux », s'engouffra dans la vallée de l'Allier et s'installa dans les plaines et les massifs montagneux qui les bordent. Le territoire des Arvernes est assez bien délimité grâce au toponyme celtique qui veut dire « frontière » : « equoranda » qui va donner AIGURANDE, YURANDE, IGUERANDE, GUIRANDE... sans compter le terme romain de FINES (VOINGT, FIX-ST GENEYS...) qui confirme ces limites.

Les Arvernes s'implantèrent sur une zone correspondant aux divisions administratives actuelles suivantes (voir carte page suivante) :

- Les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal (1)
- La haute vallée de l'Allier depuis Brioude, sauf la région de SAUGUES
- La partie la plus riche du département de l'Allier au sud de MOULINS, presque jusqu'à IGUERANDE sur la Loire vers CHARLIEU (régions de GANNAT, ST POURCAIN, VICHY et la vallée de la Besbre).

Les EDUENS (AUTUN), les BITURIGES (BOURGES), les LEMOVICES (LIMOGES), les CADURQUES (CAHORS) sont leurs voisins au nord et à l'ouest. Les RUTENES (RODEZ), GABALES (Javols, près d'AUMONT-AUBRAC), VELLAVES (VELAY) et SEGUSIAVES (FEURS) les jouxtent au sud et à l'est.

- (1) Des détracteurs récents de l'appartenance traditionnelle de l'ensemble du Cantal au territoire Arverne, attribuent les bassins de la Dordogne aux Lemovices, et de la Garonne aux Cadurques et aux Rutènes.



Les Arvernes au II<sup>ème</sup> siècle avant notre ère exercèrent une large domination sur une partie de la Gaule. Leur roi BITUIT fut battu par les Romains, près de Bollène, en venant au secours des Allobroges, en 121 avant J.C. La défaite entraîna un changement de régime politique : l'aristocratie chassa le roi. Les Arvernes conservèrent dans leur mouvance les Vellaves, les Gabales et à un moindre degré les Lémovices et les Cadurques. Les Eduens qui dominent les Segusiaves sont plutôt favorables aux Romains.

Après la défaite de VERCINGETORIX à ALESIA, les Romains ne modifièrent pas les structures existantes, supprimant seulement l'allégeance des peuples voisins aux Arvernes.

## **L'ARVERNIE GALLO ROMAINE**

Administrativement, le pays des Arvernes (civitas Arvernorum) fut rattaché à la province d'Aquitaine, vaste ensemble allant des Pyrénées à la Loire (sauf TOURS) dont la capitale fut d'abord SAINTES, puis BORDEAUX. Lors de la réforme de DIOCLETIEN, vers 300, l'Aquitaine fut partagée en 3 subdivisions, la NOVEMPOPULANIE au sud de la Garonne, l'AQUITAINE SECONDE sur la façade atlantique et l'AQUITAINE PREMIERE (capitale : BOURGES) comprenant les territoires Bituriges, Arvernes, Cadurques et Rutènes principalement (voir carte page suivante).

Cette carte est exemplaire en ce qui concerne les divisions territoriales de la future FRANCE. D'abord la réforme divise l'ouest de l'empire romain en 4 « DIOCESES » : L'ESPAGNE, la BRITANNIA (GRANDE BRETAGNE), la VIENNOISE (CAPITALE : VIENNE, puis ARLES) comprenant NARBONNAISE et AQUITAINE, les GAULES (CAPITALE : TREVES) regroupant BELGIQUE et LYONNAISE. Ainsi apparaît la France du nord de la Loire et celle du sud de la Loire, la partie tournée vers la Méditerranée et la partie tournée vers l'Atlantique, une partie entre Loire et Seine aboutissant en Bretagne et Normandie et une dernière partie tournée vers le RHIN et la MER DU NORD. Bien sûr, ce découpage ne peut tenir compte de la prépondérance parisienne inexistante à cette époque et LYON, capitale de la LYONNAISE, est très excentrée.

# CARTE N°2



## DIVISIONS ADMINISTRATIVES de DIOCLETIEN

- ..... Frontières actuelles de la France en GAULE ROMAINE  
 xxxxx Limites de provinces  
 --- Limites de subdivisions provinciales (Début du II<sup>e</sup> Siècle)  
 ☐ Chef-lieu de provinces. ☐ Chef-lieu de subdivisions. ○ Autres villes.

Ensuite, jusqu'au Moyen-Age et même plus tard, les juridictions ecclésiastiques furent souvent calquées sur ce schéma. Ainsi ce ne fut qu'en 1622 que SENS perdit son archevêché pour PARIS, de même jusqu'en 1 100 des conciles locaux réglèrent les problèmes de la hiérarchie bretonne à TOURS... Avec les adaptations nécessaires, ce découpage peut donner des idées sur un regroupement des régions actuelles.

On constate que les Arvernes ne dépendirent jamais administrativement de LYON. Leur capitale était reliée par de bonnes routes à LYON (l'une par VICHY, l'autre par VOLLORE), à BOURGES, à AUTUN, à LIMOGES, à SAINTES et BORDEAUX, au PUY, à RODEZ et CAHORS. Les bornes milliaires prenaient AUGUSTONEMETUM (ou plus tard ARVERNI) comme référence.

Les activités Arvernes étaient liées d'abord à l'agriculture (céréales, élevage puis vignes), ensuite à la céramique, au thermalisme, sans oublier un artisanat varié et les pèlerinages au temple de MERCURIUS DUMIAS au sommet du Puy-de-Dôme.

Vers 400, les ARVERNES se trouvaient dans l'un des derniers bastions de la civilisation romaine en GAULE, ce qui fut confirmé par l'oeuvre littéraire et politique de SIDOINE APOLLINAIRE dont le beau-père devint en 455 un pâle empereur romain. Quelle revanche depuis ALESIA : un Arverne sur le trône impérial !

Lorsque les structures de l'empire ROMAIN s'effondrèrent, l'Eglise assura tant bien que mal la continuité sur des limites territoriales sans changement. SIDOINE APOLLINAIRE devint évêque de Clermont mais ne put empêcher les WISIGOTHS d'assujettir l'ARVERNIE de 470 à 507.

En conclusion de ce bref historique sur les Arvernes, on peut dire que « l'ARVERNIE » a existé, qu'elle soit indépendante ou sous l'autorité romaine, prouvant sa spécificité et sauvegardant son unité pendant un bon millénaire.

## LE MOYEN-AGE : LES AUVERGNES

Pour le territoire Arverne s'ouvre une époque de plusieurs siècles, pratiquement un autre millénaire où l'Auvergne perd son indépendance au profit de dominations très diverses et où l'unité se disloque sous des autorités nombreuses et changeantes.

Au HAUT MOYEN-AGE, CLOVIS confie l'Auvergne à son fils THIERRY qui la rattache à l'AUSTRASIE (royaume centré sur la Moselle, avec quelques dépendances au centre de la FRANCE). Jusqu'à la fin du VII<sup>ème</sup> siècle, cette autorité fut mal acceptée, d'où des soulèvements durement réprimés. Les courants d'échange se tournèrent vers le nord durant cette période.

Mais au VIII<sup>ème</sup> siècle, l'Auvergne s'intègre à nouveau dans l'entité politique de l'Aquitaine, royaume créé par DAGOBERT I<sup>er</sup> pour son frère. L'Auvergne soutint le duc d'Aquitaine WAIFRE contre PEPIN le BREF qui, en 761, prit le château de Clermont. L'AQUITAINE conquise revint à LOUIS, fils de Charlemagne, Auvergne comprise. Au IX<sup>ème</sup> siècle, l'Aquitaine se retrouva indépendante et certains comtes d'Auvergne atteignirent le premier rang des puissants de cette province (dont le fondateur de CLUNY : Guillaume le Pieux). Après 927, la prépondérance auvergnate disparut et un comte de POITIERS gouverna l'Auvergne. Cependant, l'Auvergne, relativement protégée géographiquement, est une terre de refuge pour ceux qui fuient les Sarrazins, les Hongrois, les Normands, principalement des moines avec leurs reliques, sources de pèlerinages.

Au MOYEN-AGE, le pouvoir se morcelle entre un Comté d'Auvergne bientôt dédoublé en 1150 en un Comté et un Dauphiné (capitale : MONTFERRAND), un évêque, véritable maître de Clermont, de Billom et autres lieux, des familles puissantes et indépendantes : les MERCOEUR, les POLIGNAC, les LATOUR, les MONTBOISSIER, les BAFFIE... et des entités religieuses (monastères bénédictins et de la Chaise-Dieu, communautés de chanoines comme à BRIOUDE, des petites seigneuries, surtout dans le Cantal).

LE RETOUR AU ROYAUME DE FRANCE va être facilité par la politique des Comtes d'Auvergne, hésitant entre les Plantagenets, maîtres de l'AQUITAINE, et le roi, grâce aussi aux conflits entre le Comte et l'Evêque.

Après BOUVINES (1214), Philippe AUGUSTE avec l'aide des sires de Bourbon, dont l'importance croissait, partagea le comté entre le sire de Bourbon, l'Evêque et des seigneurs auvergnats. Lui-même conserva RIOM et ses environs comme Terre Royale d'Auvergne. Il laissa au Comte quelques bouts de terre autour de VIC, d'où, VIC LE COMTE, mais ne toucha pratiquement pas au DAUPHINE d'Auvergne.

Le roi devint le principal seigneur auvergnat, donnant en apanage les terres à sa famille ; ainsi le frère de St Louis, Alphonse de Poitiers, fut le premier à recevoir; l'Auvergne en apanage de 1241 à 1271.

Mais surtout les agents royaux pénètrent en Auvergne supprimant petit à petit les prérogatives comtales et seigneuriales et même épiscopales (monnaie).

L'Auvergne est coupée en 2 sénéchaussées ou bailliages et aussi en 2 diocèses (Clermont et St- Flour).

Cette captation par le gouvernement royal tourna l'Auvergne vers le nord et le français devint la langue administrative et aristocratique.

L'intégration de l'Auvergne au domaine royal va se poursuivre et sera accomplie en 1606.

En 1292, le roi acheta Montferrand au Dauphin. En 1428 le Dauphiné, par manque d'héritier, échut aux Bourbon-Montpensier.

En 1360, Jean le Bon donna l'Auvergne en apanage à son fils Jean, duc de Berry. A la mort du duc, l'apanage aurait dû selon la coutume revenir à la couronne. Par faiblesse, CHARLES VI abandonna l'Auvergne à la fille du duc, qui épousa Jean, duc de BOURBON. Malgré cela, les AUVERGNATS restèrent fidèles aux rois de France Charles VII et Louis XI quand les Bourbons prirent parti contre eux (Praguerie et Ligue du Bien Public). Les états provinciaux et les 20 « Bonnes Villes d'Auvergne » fonctionnaient bien, prenant des délibérations et votant les impôts royaux.

A la suite des successions chez les Bourbons, Charles de Bourbon qui possédait le 'inné et le Dauphiné d'Auvergne, plus CARLAT et MURAT, se maria à la petite Ille de Louis XI. En 1521, quand elle mourut, François I<sup>er</sup> demande le retour de l'apanage à la Couronne. Charles devenu Connétable de France, n'accepta pas la demande et trahit son roi au profit de Charles QUINT. François I<sup>er</sup> confisqua tous les biens du Connétable ; Auvergne et Bourbonnais revinrent à la Couronne.

Quant au comté, sans héritier, il passa aux De La Tour qui eux-mêmes sans descendance, le transmirent à leur petite fille, Catherine de MEDICIS, reine de France. La reine MARGOT, héritière de sa mère le céda à sa mort en 1606 au futur Louis XIII.

La dernière parcelle de l'Auvergne tombait ainsi dans le giron royal.

Durant cette période, si le XIII<sup>ème</sup> siècle fut relativement prospère, du moins pour les villes, au XIV<sup>ème</sup> s'accumulèrent les causes de malheurs (peste, guerre de cent ans...). Le XV<sup>ème</sup> siècle fut une période de reconstruction et aussi d'industrialisation ( fer, papier, meunerie, textile) et de commerce : essor des grandes foires de Montferrand et d'Aurillac. Les bourgeois enrichis achètent les seigneuries (Les Anjony, par exemple).

## **LA PROVINCE D'AUVERGNE**

L'Auvergne retrouva son unité, mais assujettie au pouvoir royal absolu. La Province est remise en ordre. Les derniers seigneurs conspirateurs ou récalcitrants sont mis au pas par RICHELIEU qui ordonne la démolition des plus importants châteaux, puis, sous Louis XIV, par COLBERT qui institua les Grands Jours (Tribunal exceptionnel qui siégea à Clermont en 1665).

RIOM devint le siège du bailliage royal, évinçant MONTFERRAND, réuni à CLERMONT par un édit en 1630.

Catherine de MEDICIS revendiqua CLERMONT contre l'Evêque et gagna. Elle dota la ville d'une sénéchaussée (1551).

Lors des guerres de religion, les opérations guerrières furent limitées en Basse: Auvergne (Issoire), plus importantes en Haute Auvergne. C'est la période de la Ligue qui divisa le plus la province : Clermont pour le roi, Riom et la noblesse pour la Ligue.

Une administration financière nouvelle apparaît : la Généralité, fixée d'abord à ISSOIRE ; en 1557, elle s'établit à RIOM ; mais l'intendant va rapidement résider à CLERMONT. L'absolutisme progresse et les « Bonnes Villes d'Auvergne » n'ont plus le droit de tenir leurs assemblées (la dernière, de pure forme, eut lieu en 1672).

Les intendants gouvernent dans le cadre d'un centralisme monarchique en subdéléguant (St- Flour, Mauriac, Aurillac, Thiers, Issoire, Riom, Brioude). Le XVII<sup>eme</sup> siècle ne fut pas brillant en Auvergne, surtout à la fin du règne de Louis XIV. L'action des intendants au XVIII<sup>eme</sup> siècle apporta des améliorations importantes (routes et état des villes) sans rattraper le retard de l'Auvergne par rapport à d'autres provinces.

En agriculture, la polyculture est dominante (froment, avoine, orge, seigle, chanvre, sarrasin et la pomme de terre, arbres fruitiers, vigne, châtaigne). La transhumance sur les « montagnes » est devenue courante et la fabrication des fromages s'étend.

Les villes sont seulement commerçantes et administratives sauf Thiers (coutellerie, quincaillerie) et Ambert (papeterie, textile...). Les matériaux de construction (laves en particulier) sont de plus en plus extraits et taillés.

Les transports se font encore beaucoup par des mulets à cause du très mauvais état des chemins, en particulier dans la vallée de la Dore. Heureusement, par la rivière Allier et avec l'ouverture du canal de Briare au XVII<sup>eme</sup> siècle, les sapinières détruites à l'arrivée permettent d'atteindre Nevers, Orléans et Paris (vins, houille, pierres de Volvic...). Mais les droits de péage et de douane, les pélières barrant la rivière (Pont du Château) pénalisent le transport.

Les migrations d'hiver des hommes, sauf en Limagne, marquent cette période. Ils partent vers le midi, l'ouest, et en région parisienne et offrent leur savoir-faire de scieurs de long, terrassiers, chaudronniers, maçons, peigneurs de chanvres, dinandiers. Certaines migrations sont de longue durée, quelquefois définitives : c'est le cas «des Espagnols» ou « des Cantaliens de Castille » (chaudronniers, colporteurs, boulangerie et commerce de tissus...).

Depuis la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, l'Auvergne a retrouvé son unité sous la tutelle royale avec des limites différentes pour la Généralité, pour les évêchés, les douanes et les gabelles (en particulier dans la zone nord de l'Auvergne et le sud du Bourbonnais). André Georges Manry écrit dans son histoire de l'Auvergne : « Avec le temps, l'Auvergne sera moins auvergnate et plus française ».

## **LES XIX<sup>EME</sup> et XX<sup>EME</sup> SIECLES :** **CANTAL + PUY DE DOME + HAUTE-LOIRE**

Les frémissements pré-révolutionnaires n'existent pas en Auvergne. Il a fallu les mauvaises récoltes de 1788, la montée des prix en 1789, l'approche des Etats généraux, le chômage thiernois dû au traité de commerce avec l'Angleterre, la réunion des assemblées provinciales de 1787 et les élections de 1789 pour que les premières fièvres populaires apparaissent. Les cahiers de doléances, jamais critiques contre la Royauté, reflètent pour la Noblesse et le Clergé un esprit des plus conservateurs et des réclamations raisonnables pour le Tiers Etat (suppression des droits seigneuriaux, des corvées et de la milice ; des impôts moins lourds auxquels les privilégiés seraient soumis, amélioration de la condition des curés...). Un point commun apparaît dans les 3 cahiers : « On est très malheureux ».

La division de la vieille Province se fit sans trop de difficultés. Pour calmer l'opposition des régions de Brioude, la Chaise-Dieu et Langeac à leur rattachement au département de la Haute-Loire, on fit croire que c'était l'ensemble VELAY - AUVERGNE qui était divisé en 3 départements.

Les problèmes les plus discutés furent la fixation des chefs lieux (Aurillac ou St-Flour, Clermont ou Riom), des cantons et du nom du Puy-de-Dôme. La dénomination Mont Dore ou Mont d'Or inquiéta les Auvergnats économes, laissant supposer l'existence de mines d'or.

1790 marqua donc une coupure nette, avec une nouvelle donne n'ayant rien à voir avec la Province d'Auvergne.

Parmi les députés, Carrier, dans le Cantal, et Couthon, dans le Puy-de-Dôme, évitèrent que l'Auvergne veuille faire du fédéralisme comme LYON.

La lutte contre l'Eglise réfractaire, l'hostilité à la conscription et aux perquisitions pour les grains aliénèrent à la cause de la République la campagne et surtout la montagne. La disparition des droits seigneuriaux avait été pourtant bien accueillie. La vente des biens nationaux enrichit les bourgeois et les laboureurs, c'est à dire, les paysans les plus aisés. Les exécutions capitales durant la Terreur furent peu nombreuses sur place (15 dans le Puy-de-Dôme, 12 dans le Cantal, plus 97 à Paris et Lyon).

En 1799, le mécontentement était général : routes sans entretien, hôpitaux délabrés, courrier non transporté, déserteurs et réfractaires non punis.

Aussi, l'Auvergne n'attendait que la prise de pouvoir par Bonaparte.

## **L'EMPIRE**

Dès le milieu de 1800, tout rentrait dans l'ordre. L'application du concordat calma les esprits. L'Auvergne ne bénéficia pas comme d'autres régions de France de profondes améliorations durant cette période. La conscription devint cependant impopulaire à partir de 1810.

Les Auvergnats s'enthousiasmèrent brièvement au retour du roi. Il en fut de même pour les Cent Jours et le second retour du roi n'obtint pas le même assentiment que la première fois.

Sous la monarchie constitutionnelle, ce qui fut l'Auvergne s'endort, et sous la monarchie de juillet, on retrouve une vie politique locale plus animée, marquée par le relus de l'Eglise d'enterrer religieusement le Comte de Montlosier, royaliste anticlérical, et par la révolte des vigneron de 1841.

Il va falloir attendre 1840, puis le Second Empire pour que les deux départements Auvergnats se modernisent. Avant cette date, les seules industries en extension huent la sucrerie industrielle de Bourdon, l'extraction de houille et de minerai de (plomb argentifère (Pontgibaud).

En 1832, l'introduction du travail du caoutchouc passa inaperçue. Dès 1840, enfin l'amélioration des routes démarre et le premier coup de pioche est donné pour le percement du tunnel du Lioran.

## **LA DEUXIEME REPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE**

La deuxième République s'imposa très facilement en Auvergne. Les républicains remportèrent les élections de 1848 et paradoxalement, Louis Napoléon Bonaparte eut une majorité écrasante, sauf à Brioude. Les élections de 1849 furent gagnées de justesse par les conservateurs, sauf à Brioude encore où les « rouges » triomphèrent. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 fut accepté sans résistance, sauf à Thiers.

Le Second Empire représente pour les milieux ruraux de l'Auvergne une phase incontestable de prospérité très nette (viticulture) sauf pour la montagne. Seule la coutellerie subit le contre coup des traités avec l'Angleterre, comme sous le régime de Louis XVI.

L'une des transformations majeures est l'arrivée des chemins de fer en Auvergne (1855 à Clermont - 1866 à Aurillac).

Sous la III<sup>ème</sup> République, un fort recul démographique, commencé sous l'Empire, est dû à une émigration définitive tournée surtout vers Paris pour le commerce fixe, nécessitant la présence de l'épouse.

Certes, ces transplantés gardent la nostalgie du pays qu'entretiennent le journal « L'Auvergnat de Paris » et de nombreuses amicales. Ils reviennent au pays pour les fêtes familiales, pour les vacances. Louis Bonnet, fondateur du journal qui regroupe au sens large les Auvergnats (Aveyron, Lot, Corrèze), organise les trains qui portent son nom.

Le départ de tant de couples met en danger la vitalité même de l'Auvergne, et le taux de natalité baisse en dessous de la moyenne nationale de sorte que, pour certains métiers, il est nécessaire de recevoir des immigrés : polonais et espagnols pour les mines.

Les villes échappent au déclin, Clermont en particulier (52 000 habitants en 1901 et 110 000 en 1926).

Le développement industriel se manifeste dans le secteur minier, dans la production hydroélectrique, dans le thermalisme, la coutellerie, les papeteries modernes, dans le tabac et surtout dans l'industrie du caoutchouc (Michelin, Bergougnan, Torrilhon). On peut encore citer : les parapluies à Aurillac, les chapelets à Ambert, l'Atelier Industriel de l'Air à Aulnat, une aciérie à St Georges-les-Ancizes, la chimie à Vertolaye, une câblerie à Riom et de l'industrie agro-alimentaire (confitures, pâtes de fruits).

Le clivage politique apparaît entre un Cantal favorable à la droite et le nord - ouest du Puy-de-Dôme, Thiers, Clermont et le Brivadois, favorables à la gauche.

Après l'intermède de Vichy et les importantes actions de Résistance, la reprise économique fut assez rapide après 1946 grâce au fait que les destructions dues à la guerre avaient été peu nombreuses.

## **COMMENT EST-ON ARRIVE A LA NOTION ACTUELLE DE REGION ?**

Dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, des circonscriptions administratives régionales furent créées pour la justice, l'armée, l'instruction publique dépassant le cadre trop étroit du département. Peu après la première guerre mondiale, Etienne Clémentel, Ministre du Commerce, crée 19 régions économiques : les « régions Clémentel ».

A partir de 1940, pour répondre à la complexité croissante des problèmes de la société moderne, les gouvernements de la France s'engagèrent, timidement d'abord, dans la voie de la régionalisation administrative.

Le régime de VICHY créa 18 préfectures de région (12 en zone occupée et 6 en zone non occupée), remplacées à la Libération par des commissariats de la République qui disparurent en 1946.

Michel Debré en 1946 pensait réduire le nombre des départements à 45.

En 1955, la IV<sup>ème</sup> République met en place 21 «circonscriptions d'action régionale» mises sous l'autorité d'un Préfet de Région et dotée d'une Commission de Développement Economique Régionale (CODER) restant consultative auprès du Préfet.

Après l'échec du projet de régionalisation du Général de Gaulle en 1969, une loi de 1972 donna aux Régions des pouvoirs plus importants, sans être une collectivité territoriale. La Région est un établissement public avec une assemblée consultative (le Conseil Economique et Social) et une assemblée délibérative composée d'élus, votant un budget préparé par le Préfet et aux ressources très limitées.

Sous le gouvernement de la gauche issu des élections de 1981, la régionalisation est devenue le premier volet de la politique de décentralisation. Les régions sont devenues une collectivité territoriale, administrée par un Conseil Régional élu au suffrage universel, qui a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel scientifique, et l'aménagement du territoire. Les recettes fiscales leur reviennent en propre pour investir, entretenir et attribuer des aides financières.

## CONCLUSION

Après ce bref historique sur ce qui fut, depuis 2 500 ans, la vie de l'Auvergne et avant d'expliquer comment on est arrivé à la REGION AUVERGNE, puis de discuter de son avenir, nous pouvons affirmer que l'Auvergne est une réalité comme la Bretagne, le Languedoc, l'Alsace et bien d'autres provinces mais sur un territoire pratiquement limité aux départements du Puy-de-Dôme et du Cantal. Le mot « auvergnat » a eu un sens péjoratif dû aux qualités profondes d'économie de ruraux vivants sur une terre ingrate dans nos montagnes et aux formes d'un langage ridiculisés sans aucun fondement par certains écrivains comme Balzac.

Malgré cela, les Auvergnats ont droit de cité dans toute la France, grâce à leurs émigrants plus ou moins aventuriers et aux personnages politiques célèbres parvenus aux plus hautes fonctions.

Mais la complexité de l'environnement industriel et économique, l'évolution très rapide des moyens de communication ne vont-elles pas obliger les Régions à se rapprocher, à s'unir, à former des blocs plus vastes, à créer de nouveaux organismes interrégionaux, sans faire disparaître l'originalité de chacune d'elles ?

# CHAPITRE II

## CONSTATS

L'Auvergne souffre d'un certain nombre de faiblesses et de handicaps

### **Histoire :**

Comme on vient de la voir, la région Auvergne n'a pas de véritable unité résultant de l'histoire, puisque l'actuelle région administrative est plus grande que la province Auvergne. Le découpage administratif ne coïncide pas avec les traditionnels intérêts ou potentiels économiques (ex : l'Yssingelais en Haute-Loire, la Châtaigneraie dans le Cantal ou le nord de l'Allier). C'est d'ailleurs, entre autres facteurs, à cette absence d'identité de culture et de territoire que Catherine Guy-Quint attribue le manque de cohérence et de solidarité qu'elle constate.

N'ayant pas de culture historique commune, les habitants n'éprouvent généralement pas de sentiment d'attachement ou même d'appartenance à leur région. Ceci peut surprendre si l'on compare par exemple l'Auvergne à certains Linder allemands créés artificiellement, où le vécu commun d'un demi-siècle a engendré un sentiment d'appartenance identitaire.

On ne peut manquer non plus de s'interroger sur le rôle de la coupure linguistique entre langue d'oc et d'oïl.

### **Géographie :**

L'Auvergne est un territoire de montagne (près des deux tiers des communes sont classées en zone de montagne et l'altitude est supérieure à 600 mètres dans les trois cinquièmes de la superficie avec tous les inconvénients inhérents à cet état de fait : isolement, climat rude, communications difficiles, etc... On en a même fait le « pôle répulsif de la France », d'où les hommes et les eaux divergent, à la différence du Bassin parisien, où « toutes richesses convergent ».

Dans la géographie imaginaire collective, l'Auvergne est encore le symbole de la « *France du vide* », constatait le journaliste du « *Monde* », lors de l'enquête exhaustive de 1998 sur les régions françaises. Le géographe André Fel, interrogé lors de cette enquête, emploie quant à lui l'expression « région-problème », à l'instar des hautes terres d'Ecosse, du sud de l'Italie ou du nord du Portugal.

## **Démographie :**

Avec 51 habitants au kilomètre carré, l'Auvergne (26 000 kilomètres carrés) fait partie des quatre régions qui n'atteignent pas la moitié de la densité moyenne française. Ses 1 308 787 (recensement 1999) habitants ne représentent que 2,3 % de la population métropolitaine. Mais surtout, sa démographie est négative. La région a perdu en 9 ans plus de 12 000 habitants, alors que la population française a augmenté dans le même temps de presque 2 millions d'habitants.

Selon des prévisions officielles la région pourrait perdre environ 100 000 habitants d'ici 20 ans. Seuls les plus de 60 ans devraient augmenter (de 36 % !) pendant cette période et représenter 30 % de la population. Le groupe de 0 à 19 ans devrait diminuer de 32 % et celui de 20 à 59 ans de 13 %.

L'âge médian de la population auvergnate qui était de 37,4 ans en 1990 devrait atteindre 48 ans en 2020. La population de la région, plus vieille de près de 3 ans par rapport à la moyenne nationale en 1990, le serait de 5,5 ans en 2020. La région se vide, se dévitalise.

En 1990, il y avait 9 personnes de plus de 60 ans pour 10 jeunes de moins de 20 ans. En 2020, ce taux sera de 18 pour 10 ! L'Auvergne deviendra ainsi une des régions françaises les plus vieilles.

La cause principale en est sans doute le bilan migratoire des actifs ayant un emploi, très défavorable à la région. Entre 1982 et 1990, le solde négatif s'est élevé à 12 838 personnes et l'Auvergne est déficitaire avec toutes les régions périphériques (sauf le Limousin).

Et pourtant la Lozère, selon le dernier recensement, affiche pour la première fois depuis 1881 un solde démographique positif de 1 %.

## **Economie :**

Représentant 1,8 % seulement du PIB de métropole, l'Auvergne se place au 19<sup>ème</sup> rang des régions françaises. Son taux de croissance de 1,4 % par an (constaté de 1982 à 1996) la place là encore dans le peloton de queue, puisque seuls, Champagne-Ardenne et Limousin font moins bien (1,3 %).

L'Auvergne souffre des difficultés des activités traditionnelles (agriculture, artisanat) et d'une répartition de l'industrialisation trop inégale. Il existe de véritables vides industriels et le tissu des PMI apparaît encore insuffisant.

Le poids des villes moyennes est trop faible : aucune n'approche les 100 000 habitants ; seules Vichy et Montluçon atteignent 60 000 résidents.

Même Clermont-Fd n'est pas de taille suffisante pour revendiquer le rang de capitale régionale de niveau européen et elle n'exerce pas de véritable pouvoir d'attraction.

Les terres agricoles représentent près de 60 % de la surface, d'où une trop forte ruralité. Le développement du tertiaire reste insuffisant.

La valeur ajoutée par salarié dans l'industrie auvergnate est inférieure au montant national.

Le salaire moyen est quant à lui, nettement inférieur à la moyenne nationale (même hors Ile de France), notamment dans le secteur privé.

## **Moyens de communication :**

La région étant aux trois quarts montagnaise, les communications ont de tout temps été un lourd handicap. Routes et voies ferrées ont été et restent plus coûteuses et plus difficiles à construire et à entretenir qu'ailleurs. Or pour qu'une région puisse affirmer sa réalité, il faut des communications rapides entre ses différentes composantes.

### ***Routes***

Un désenclavement routier insuffisant a longtemps pénalisé la région qui a sans doute été une des dernières à être traversée par une autoroute.

Le désenclavement du Massif Central est aujourd'hui encore loin de l'objectif annoncé : pas un point à moins de 50 kilomètres d'une autoroute. Le chef lieu du Cantal par exemple, restera longtemps (éternellement ? !) à 80 kilomètres de l'autoroute la plus proche !

Vers la Méditerranée, l'autoroute se termine pour le moment en cul de sac quelques kilomètres avant Millau et le grand viaduc amenant directement sur le plateau du Larzac ne sera achevé que dans plusieurs années.

Personne ne peut encore dire avec certitude quand l'autoroute de Bordeaux sera terminée, autoroute, dont le tracé très au nord de Clermont-Fd est loin de faire l'unanimité.

A part les axes autoroutiers, le trafic routier interrégional est faible. La liaison Clermont-Limoges par exemple, reste difficile. Depuis les années 70, l'Etat a même déclassé la route nationale 141 qui relie les deux capitales régionales !

### ***Rail***

Clermont-Fd apparaît comme un cul de sac vers le sud, l'est et l'ouest.

La liaison vers Paris n'est pas assez rapide, celles vers Lyon ou l'est (Vichy, Paray-le-Monial, Dijon) indignes du 21<sup>ème</sup> siècle ! Et il n'existe même pas de liaison ferroviaire directe entre Clermont et Limoges.

### ***Air***

Malgré le développement marqué de l'aéroport d'Aulnat-Clermont, les liaisons aériennes à partir d'Aulnat peuvent sans doute être encore améliorées. Les usagers demandent surtout le respect des horaires sur la ligne Clermont-Paris.

## **Politique régionale :**

L'Auvergne n'a établi aucun projet d'aménagement et de développement clair, ((instruit en concertation avec l'ensemble des institutions politiques et socio-économiques, aucune véritable politique d'aménagement du territoire. Saupoudrage et intérêts parcellaires tiennent trop souvent lieu de politique, alors qu'il faudrait insuffler un esprit fédérateur, mettre fin aux guerres de chefs, aux rivalités intercommunales, interdépartementales ou entre la région et sa capitale.

La région est handicapée par un manque de cohérence ou de concertation entre services. Michel Charasse a, par exemple, vigoureusement dénoncé les « manques », les « carences », « l'inefficacité » du Comité Départemental, du Comité Régional, des Offices de tourisme dont chacun agit sans tenir compte de ce que fait le voisin.

L'Auvergne était à classer parmi les régions qui comptaient le moins de groupements intercommunaux à fiscalité propre. Depuis 1999, l'impulsion donnée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme au regroupement communal a eu des résultats tangibles : en janvier 2000, 80 % des habitants du Puy-de-Dôme appartenaient à une Communauté de Communes, ce qui représente plus de 70 % des communes du département.

Mais lors de la Conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire, ont été aussi citées parmi les handicaps à surmonter, des « lenteurs dans la conclusion des projets » et une « faible mobilisation de l'épargne locale aux projets de développement ».

## **Image :**

L'Auvergne souffre d'une image négative dont elle n'arrive pas à se défaire, à cause de préjugés difficiles à renverser (le bougnat livreur de charbon, le paysan plutôt fruste, la propreté douteuse des villages, etc.) et accentués par des campagnes de publicité allant à l'inverse du but recherché : « L'Auvergne, un plateau de fromages », ou « L'Auvergne, de grands espaces » sont des slogans ambigus qui desservent la région plus qu'ils ne la servent.

Lorsque des congères gênent la circulation en Ardèche ou lors d'une coupure de courant prolongée en Lozère, les journalistes parisiens n'hésitent pas à situer ces événements en Auvergne !

La capitale régionale souffre elle aussi d'un « déficit d'image ». Elle est souvent présentée comme une ville austère (pierre noire de la cathédrale, caractère fermé des habitants), où rien ne se passe.

## **Média :**

La région ne compte qu'un seul véritable quotidien : « *La Montagne* », ce qui représente un danger monopolistique. En outre en multipliant les éditions locales (une quinzaine), ce journal cloisonne les informations régionales. Les habitants du Cantal ignorent ce qui se passe dans l'Allier, les Clermontois ce qui se passe à Thiers... ou à Riom !

On peut aussi déplorer la faiblesse de l'antenne locale de FR3, trop dépendante de Rhône-Alpes.

## **Conclusion :**

Coincée entre Rhône-Alpes et façade atlantique, l'Auvergne risque de devenir une zone en voie de désertification, incapable de donner une image autre que celle d'une région tendant la main pour s'en sortir. 93 % du territoire et 90 % de la population (moyenne européenne : 51 %) se trouvaient dans les secteurs d'intervention de l'Union européenne, au titre de sa politique d'aide au développement des zones rurales d'une part, et l'aide à la reconversion des zones industrielles d'autre part.

L'Auvergne du XXI<sup>ème</sup> siècle ne sera-t-elle plus qu'une réserve d'Indiens/Auvergnats rejetés par les technocrates parisiens hors de toute modernité ? La décision finale appartient en fin de compte aux Auvergnats eux-mêmes.

# CHAPITRE III

## PISTES POUR L'AVENIR

### L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE REGIONAL

Les lois de décentralisation, qui ont notamment renforcé les responsabilités des régions, ont rapproché l'échelon de décision, sinon du contrôle de l'action publique par le citoyen, du moins de la réalité des besoins : l'effort consenti un peu partout pour la rénovation des lycées en est la preuve la plus visible. Mais ces mêmes lois ont compliqué l'organisation administrative de la France au point que le citoyen de base peine à savoir clairement qui fait quoi. Or voici que surgissent des types nouveaux de coopération intercommunale : communautés de villes ou de communes en 1992, projets de lois Voynet et Chevènement en 1999 après la défunte loi Pasqua qui a cependant introduit la notion de « pays » : d'où un surcroît de complexité.

La France souffre certainement d'avoir six niveaux d'administration, six échelons décisionnels : Etat, région, département, arrondissement, canton et 36 000 communes, dont plus des 3/4 au moins ont moins de 1 000 habitants.

Un redécoupage administratif serait-il envisageable ? Beaucoup d'avis s'accordent à penser qu'il serait pertinent de privilégier l'agglomération et la région. Mais peut-on supprimer les départements et les cantons ? Les présidents des conseils généraux, réunis mi-octobre 1998 à Rouen, s'interrogeaient sur l'avenir de l'échelon départemental, dans la perspective de mise en oeuvre des lois relatives à l'aménagement du territoire proposées par D. Voynet ainsi que de celles relatives à l'intercommunalité de J.P. Chevènement, qui vont dans le sens de la création d'échelons intermédiaires, les PAYS ou « territoires de projets ».

A l'horizon 2005, 500 territoires de projet sont envisagés en création ; quelle place occuperont-ils dans la pyramide déjà complexe des différents échelons administratifs ?

Ces lois vont dans le sens d'un développement des coopérations intercommunales dans les zones urbaines et souhaitent entre autres favoriser, grâce à des incitations financières, la création de communautés et de communes d'agglomération dotées d'une taxe professionnelle unique.

Il est certes plus facile de créer des échelons territoriaux nouveaux que de supprimer certains de ceux auxquels on est habitué. Mais l'empilement actuel des structures, in passe de s'alourdir encore et déjà aggravé par l'entrecroisement des compétences, devient peu supportable.

Malgré cette difficulté – à laquelle il faudra bien remédier un jour – les regroupements de communes sont absolument nécessaires : pas seulement sous la terme ancienne de syndicats techniques plus ou moins spécialisés, mais pour traiter de questions plus larges (économie, environnement, etc...) et porter des projets globaux de développement durable. Ce besoin, généralement reconnu (au moins en paroles), est particulièrement pressant dans une région comme l'Auvergne, en perte de poids démographique et économique et dont le faible dynamisme est encore diminué par l'émiettement administratif : un facteur négatif qui s'ajoute aux handicaps de sa géographie et de son histoire. Car un territoire émietté s'interdit des initiatives fortes et incite plus au saupoudrage des crédits qu'à leur meilleur emploi. Pas de région forte sans territoire structuré : le Conseil Général du Puy-de-Dôme paraît l'avoir compris en prévoyant d'assurer la priorité dans ses aides aux communes regroupées. Il serait souhaitable que le Conseil Régional s'inspire du même principe.

Pour bénéficier effectivement de ses atouts naturels et humains l'Auvergne doit s'administrer de la façon la plus efficace : c'est à dire, par exemple, en investissant chez elle, et non ailleurs, aussi bien ses propres économies que la matière grise sortie de ses Universités, et en cessant de manquer les occasions de bénéficier de fonds européens, faute de projets. Car les projets à la fois ambitieux et réalistes supposent une convergence d'idées et de moyens incompatibles avec un excès de morcellement territorial. Si nos communes manquent de projets, ce n'est pas que leurs habitants et leurs élus soient moins entreprenants ou plus bêtes que d'autres, c'est du fait d'un patriotisme de clocher qui ignore ou redoute le proche voisin, souvent au profit d'intérêts électoraux et de minuscules appétits de pouvoir.

Il est vrai que, dans des conditions et selon des modalités controversées et après des années d'atonie, le Conseil Régional a pris récemment une initiative d'envergure : le Centre européen du volcanisme. Encore faudrait-il faire le nécessaire pour que les touristes espérés ne se contentent pas d'un bref aller et retour sur le seul site de Vulcania.

L'Auvergne ne tirera vraiment profit de l'argent investi qu'avec un effort d'imagination et d'organisation pour valoriser, à partir du site, son propre patrimoine naturel, technique et culturel : mettre par exemple en évidence ce que son architecture et sa sculpture doivent à l'économie, aux techniques et à l'art de la pierre volcanique, de telle sorte que le visiteur de Vulcania ait le désir de découvrir aussi Montferrand, le vieux Clermont, Riom, voire Salers ou Saint-Flour... Or l'organisation rationnelle de l'offre touristique en circuits à thème a évidemment besoin d'un support suffisant et cohérent qui, pour l'instant, n'existe pas.

On peut rêver pour l'Auvergne d'un territoire aux subdivisions moins nombreuses, plus puissantes et plus intensives que les communes actuelles, des subdivisions tissant entre elles, selon leurs points forts et leurs projets, de multiples liens, avec le soutien du Conseil Régional et celui des Conseils Généraux (aussi longtemps que subsisteront les départements). Reste à définir les meilleurs moyens de passer du rêve à la réalité. Certains privilégient les structures, d'autres les projets. Se regrouper autour d'un projet commun est certes souhaitable : encore faut-il que le projet existe. Entre communes rurales voisines, dont les élus se connaissent bien, il peut naître de rencontres informelles ; ce n'est pas si facile dans le cas des villes qui ont besoin d'un cadre institutionnel et d'habitudes de travail en commun. Si Clermont-Fd a une chance de jouer dans l'avenir, à l'échelle européenne, un rôle de véritable métropole régionale, c'est grâce aux ambitions que lui permet la création de la Communauté d'agglomération, avec la possibilité de fédérer avec celle-ci encore d'autres villes proches comme Pont-du-Château, Châtel-Guyon et Riom. Une telle aire comporterait des surfaces non urbanisées importantes et donc aménageables pour tout projet d'installations industrielles, commerciales, de sociétés de services ou à but touristique, culturel, etc. Cet ensemble devrait être la locomotive de la région : pour revitaliser l'Auvergne, construisons le grand Clermont.

## **REGROUPEMENT ? ALLIANCE ?**

Il est irréaliste d'envisager, dans un proche avenir, une modification des limites géographiques des régions françaises. Et pourtant elles ne constituent pas des espaces suffisants pour entrer dans la compétition européenne ; elles devront donc nécessairement développer des alliances afin de créer des entités politiques et administratives capables de s'imposer.

La région Auvergne ne peut cependant que s'inscrire dans cette perspective de l'interrégionalité pour constituer, à l'image des Länder allemands, des groupes de pression au sein de l'ensemble des régions européennes créées en 1985 pour représenter les intérêts régionaux au niveau européen, rechercher des complémentarités avec des territoires partenaires, ou renforcer des coopérations plurirégionales de proximité.

Mais quel rôle reviendra aux citoyens dans la constitution de ces instances ?

## **QUELLES ALLIANCES POUR L'AUVERGNE ?**

Un rapprochement avec le Limousin, comme le relate le journal « *La Montagne* » du 18 novembre 1997 ? Un rapprochement avec la région Rhône-Alpes ? La création d'un espace Massif Central ou une coopération avec d'autres régions de l'Union Européenne ?

Pour la période 2000-2006, Bruxelles met en effet dans le cadre du programme « Interreg 3 », 2,6 milliards de francs à la disposition de la France pour encourager des coopérations transnationales et transrégionales (*Le Monde* du 25/02/00).

Plusieurs raisons plaident en défaveur d'une alliance Auvergne – Limousin :

- le manque de dynamisme économique des deux régions dont l'union ne générerait pas pour autant l'activité et la richesse et c'est vraisemblablement la raison pour laquelle le Limousin est plus attiré par la région Poitou-Charentes qui ouvre sur l'Atlantique.
- l'absence de liaison rapide entre les deux régions, qui, jusqu'à ce jour, constitue un réel obstacle.

L'intérêt de la région Auvergne consisterait plutôt, selon la députée européenne C. Guy-Quint, en la consolidation des liens économiques et universitaires avec la région Rhône-Alpes. Ces liens sont déjà non négligeables et ils constituent, la chance d'ouverture sur l'Europe pour notre région, sous réserve toutefois qu'elle ne soit pas considérée comme un simple appendice d'une région économiquement dynamique.

Pour les élus communistes et le président du Conseil général de l'Allier, J.C. Mairal, l'avenir de l'Auvergne passerait plutôt par la création d'un espace Massif Central, centre d'une diagonale continentale qui irait de la Bourgogne à L'Extamadura (*Cf la Montagne du 4/12/1997*). Cet espace est déjà constitué constate la DATAR et son directeur (*La Montagne 10/12/98*) pour qui l'objectif est de faire du Massif Central un espace de liaison entre la façade Atlantique et le cœur de l'Europe» et de le rendre espace de destination pour que les entreprises aient envie de s'y installer. Il vit effectivement à travers de nombreux organismes publics comme le « Comité Massif », para-publics ou privés et il constitue un territoire d'une relative homogénéité situé en zone de moyenne montagne qui bénéficie d'un impact grandissant, notamment vis à vis de l'étranger. Cet espace requiert aujourd'hui une identité « Massif Central » qui se traduit dans les domaines géographique, géologique et sociologique.

Mais il se caractérise aussi par une ampleur qui constitue un handicap et ses opposants le qualifient « d'espace vide » ou de « diagonale du vide » (*Le Monde du 7/11/97*).

Les handicaps de cet espace rejoignent du reste ceux de la région Auvergne : une démographie dont la décroissance est la plus forte des régions françaises, une ruralité très importante, un poids économique faible, des communications difficiles (le Massif Central n'a en effet pas été traversé par une zone d'échanges). Enfin des villes et des capitales régionales de trop faible taille pour entrer en compétition avec les grandes agglomérations des pays constituant l'Europe.

De plus, un ou deux départements seulement des régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, entrent dans la zone Massif Central, ce qui explique le manque d'intérêt de ces régions pour les problèmes spécifiques au Massif: désenclavement, élevage et culture de montagne, forêts, industries légères, etc.

La DATAR travaille déjà sur « les avenir probables » de la France de 2020. Même si sa réflexion bute sur la taille trop réduite des régions françaises, la DATAR envisage des « grands ensembles interrégionaux » qui, « préfigurent les grandes urgences économiques et culturelles de demain à l'échelle du continent européen ».

L'Allemagne a par exemple défini 6 grandes régions (à partir des 16 Länder existants). L'Italie envisage pour sa part de passer de 22 à 12 régions. D'autres pistes sont possibles : créer de « grands systèmes urbains polycentriques » ou des réseaux de ville, capables d'atteindre conjointement des niveaux de compétence plus efficaces à l'échelle internationale, ou encore diviser l'hexagone en 6 grandes régions comportant chacune un aéroport international doté de hubs (plate-forme de correspondance).

De toute façon s'inscrire dans l'interrégionalité pour exister, constitue une condition nécessaire, certes, mais elle n'est pas suffisante.

## **L'Auvergne doit d'abord compter sur elle-même**

La région doit avant tout exister par elle-même et l'Auvergne sera d'autant plus forte qu'elle s'affirmera, qu'elle affirmera ses potentialités, qu'elle valorisera ses atouts et qu'elle rendra son territoire attractif. C'est ce que pense Jean Proriol, Vice-Président du Conseil Régional.

L'Auvergne bénéficie d'un cadre de vie incomparable et la qualité de l'environnement et de vie représentent un atout qui serait susceptible d'intéresser l'activité de télé-travail. L'Auvergne doit imposer l'image de qualité de ses produits agricoles :

- A.O.C. : fromages, vins, lentilles, viandes.
- elle doit affirmer son thermalisme et ses potentialités touristiques :
- tourisme classique : monuments, églises, musées
- tourisme nature : parc des Volcans d'Auvergne, parc du Livradois-Forez, Vulcania.

Elle doit faire connaître ses pôles de compétence :

- ses entreprises performantes (Michelin, Limagrain, Région Airlines),
- ses universités,
- sa recherche (INRA, CEMAGREF, INSERM, Laboratoires pharmaceutiques),
- ses écoles de haut niveau (Ecole Nationale des Impôts, Ecole Supérieure de Chimie, CUST, IFMA, ISIMA, ENITA de Marmilhat),
- ses réussites culturelles : théâtre, Orchestre Régional d'Auvergne, Festival du Court Métrage de Clermont-Fd, Festival du théâtre de rue d'Aurillac, concerts de la Chaise-Dieu, Festival de Gannat, etc,
- ses succès en rugby, football, basket bail, volley ball, hockey, athlétisme et ses équipements sportifs aux normes internationales : piscine de Chamalières, Stade Nautique Pierre de Coubertin, Parc des Sports Marcel Michelin et Stade Gabriel Montpied, halle couverte d'athlétisme des Cézeaux,
- sa capacité à organiser de grandes manifestations : championnats et épreuves internationales en escrime, volley, basket, lutte :
  - en cyclisme : championnat de France et étape du tour de France
  - en tennis : coupe Davis
  - en sport automobile : trophée Andros, étape du Paris-Dakar, compétition sur le Circuit de Charade, SATCAR.

## **UN PROJET REGIONAL COHERENT POUR L'AUVERGNE**

Pour afficher avec plus de netteté son identité, ses originalités et donner de la région une image chaleureuse, accueillante et moderne, une double communication devrait être mise en oeuvre :

Interne, de façon à montrer lisiblement et clairement aux Auvergnats les objectifs à atteindre, l'image à donner.

Externe, visant de multiples cibles : les responsables industriels du secondaire, du service et du commerce, les touristes et vacanciers.

Pour freiner, ou mieux, inverser la baisse démographique, garder les jeunes et en attirer d'autres, il faut créer du travail dans divers domaines :

- Industriel en utilisant les potentiels que représentent les nouveaux moyens de télécommunications : Internet et les nouvelles technologies en général.
  - Agricole en mettant davantage en valeur des productions de qualité : viande, lait, fruits, lentilles, bois.
- Commercial et services : hôtellerie, tourisme, animation culturelle, organisation de colloques, forums.
- Enseignement : créer des écoles supérieures axées sur des techniques d'avenir.

Mais il faut pour cela une politique volontariste beaucoup plus pugnace, une force qui projette l'Auvergne dans l'avenir, ce qui ne semble pas avoir été le cas jusqu'à ce jour, comme en témoignait le journal « *Le Monde* » en mai 1998 qui constatait avec étonnement et regret l'absence de l'Auvergne au salon des régions françaises de "Tokyo !

Il faut définir une politique claire, lisible, axée sur quelques points privilégiés de développement, la faire connaître, la justifier, mais aussi valoriser des réalisations petites ou moyennes qui peuvent impliquer la population, en particulier pour tout ce qui concerne l'accueil.

Par sa situation géographique centrale à la croisée d'autoroutes Nord-Sud et Est-ouest, l'Auvergne représente un trait d'union, un territoire de liaison susceptible d'attirer des industries dynamiques et performantes, comme le souligne « *Le Monde* » du 18/11/98, à propos de la « *mecanic valley* » qui va de Tulle à Rodez, passant par

Brive et Figeac et d'une industrie de pointe installée à la satisfaction de tous dans un petit village de la Creuse (*Le Monde* du 25/11/98). Mais pour cela encore, il convient d'améliorer les voies de communication. Dans le domaine ferroviaire, accélérer la liaison Clermont-Lyon, mettre Paris à moins de trois heures de Clermont, développer la liaison vers le sud et l'est sont des conditions nécessaires ; prolonger la voie autoroutière en direction de l'ouest, réaliser l'axe Lyon-Toulouse (RN 88), aménager la RN 89, améliorer la liaison routière Brioude-Le Puy et développer les liaisons aériennes sont également une condition nécessaire au développement de la région et à son ouverture sur l'interrégionalité et l'Europe.

Avec l'atout majeur qu'est la qualité de son cadre de vie, l'Auvergne doit permettre à tous ceux qui y habitent, qui viendront y travailler et plus tard s'y retirer, de mener une vie sereine et équilibrée.

## **TERRE D'ACCUEIL ET TERRE D'ENTREPRISES : LA COOPERATION AU CŒUR DU PROJET**

Les opérations « maillage du territoire » portent sur les infrastructures (réalisation ou achèvement de liaisons routières ou ferroviaires), diverses mises en réseaux (entre acteurs du développement local, entre villes au service de projets de coopération novateurs dans les domaines universitaires, culturels) et le développement des nouvelles technologies dans une optique interrégionale (téléphonie mobile, veille technologique, télé-médecine, télé-enseignement).

Il faudra imaginer des projets créatifs, assurer une meilleure liaison entre privé et public.

Il conviendra de créer des synergies entre villes pour y créer de grands équipements des pôles d'excellence en s'appuyant sur les bassins de vie, les pays, les communautés de communes ou les districts, nouvelles structures préconisées par le gouvernement de la DATAR qui auront à mettre en oeuvre un partenariat créatif de développement. Des réflexions conduisent à penser que dans le domaine des transports, dans le domaine de la culture, la mise en réseau devrait être conduite rapidement pour donner un sens à l'avenir régional.

Des pôles forts joueront le rôle de phare : Maison de l'Art Roman, place de la Victoire à Clermont-Fd, le site de Vulcania, au sein du Parc des Volcans, représentant un enjeu européen.

Les crédits consacrés à l'aménagement du territoire augmentent d'un tiers afin d'aider à l'émergence des projets de pays, d'agglomération et de parcs naturels régionaux ainsi que des réseaux de villes. L'effort de l'Etat sera complété par le Financement de grands programmes d'intérêt interrégional, de projets d'équipement comme la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).

La mise en réseau des villes régionales existe déjà au niveau universitaire ; s'unir pour monter ensemble des projets nouveaux sera l'enjeu de demain.

Les grands espaces ruraux devront se revitaliser grâce aux technologies nouvelles, à l'aménagement du territoire, à la recherche de la qualité ; qualité de vie, en raison de la pression démographique dans les grandes villes, qualité des productions AOC, produits bio et présentation des sites, valorisation du patrimoine bâti, des espaces naturels.

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme, qui a décidé (*La Montagne* du 13/03/00) de s'engager dans une dynamique commune avec le Conseil Général de l'Allier), a mis en place les Etats Généraux de la Ruralité et il œuvre efficacement pour développer les Communautés de Communes. Fruits de la loi Chevènement de juillet 1999, ces communautés de Communes ont pour but un équilibre en matière d'aménagement du territoire. En janvier 2000 plus de 70 % des communes du Puy-de-Dôme se sont intégrées à une communauté et les 2/3 environ de ces communautés ont adopté la 'l'IEJ (Taxe Professionnelle Unique).

Pour que ces communautés vivent, le Président du Conseil Général, Pierre-Joël Bonté, souhaite que soient impulsés des CLD (Contrats Locaux de Développement), tendant à « favoriser un développement pertinent, réfléchi, à long terme et donc à tourner le dos au saupoudrage circonstanciel de subventions ». Ces CLD peuvent traiter de tout ce qui relève du social, de l'économie, de l'agriculture, de l'environnement, du sport et de la culture.

35 animateurs ont été embauchés par le Conseil Général pour 6 ans avec comme objectif la signature d'une vingtaine de CLD pour l'année 2000.

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme a en outre la « volonté de soutenir et d'accompagner les Contrats Territoriaux d'Exploitation » (Pierre Joël Bonté *La Montagne* 26/02/00). Ces CTE qui devraient atteindre le nombre de 1 000 pour Puy-de-Dôme doivent être un « outil majeur pour lutter contre la désertification » et « accompagner un modèle d'agriculture durable » au travers de 3 volets complémentaires : emploi, économie et environnement.

En ce qui concerne Clermont Communauté, regroupant désormais 18 communes, un nouveau statut de Communauté d'Agglomération lui confère des compétences nouvelles. Cette nouvelle structure de coopération intercommunale inaugure en fait n fonctionnement qui, comme l'a souligné Serge

Godard, devrait être totalement différent de celui de la défunte Communauté de Communes. La logique communautaire, autrement dit la reconnaissance d'un intérêt commun, devrait rendre le pas sur la logique d'inter-communauté qui n'était que la juxtaposition 'intérêts particuliers.

Le Puy-de-Dôme ayant un rôle fédérateur au niveau de la région Auvergne, il est permis de penser que le Conseil Régional et la ville de Clermont-Fd, entre autres, réussiront l'exercice communautaire indispensable pour que l'Auvergne existe. Elle n'existera vraiment que si la solidarité s'exerce à tous les échelons : intercommunal, interdépartemental, interrégional, intercommunautaire.

A tout cela s'agrège – sans parler des espaces inclus dans les parcs naturels régionaux qui ont leur propre charte – un autre rouage politico-administratif : le pays. Pour créer un pays qui a l'avantage de bénéficier des fonds européens, la procédure passe par les communes, les groupements de communes, le département, la région, l'Etat représenté par la Préfecture, les chambres consulaires, la commission régionale de l'aménagement du territoire, un conseil de développement et une charte d'objectifs inscrite dans le contrat de plan Etat-Région, soit au bas mot ans de gestation et peut être autant avant la mise en place définitive.

Bref, la loi Voynet de juin 1999 et la loi Chevènement de juillet 1999 n'ont pas encore résolu le casse-tête de l'organisation territoriale.

Comme le titrait *La Montagne* : « Le salut est dans l'audace ».

Mais il faut cultiver davantage son identité, en jouant à fond la carte de la région.

# CHAPITRE IV

## LE BUDGET REGIONAL 2000

Comme toutes collectivités territoriales, le budget régional est un acte majeur car il fixe les grands axes de la politique mise en œuvre et détermine les financements prévus pour conduire les actions retenues. Cette étude est établie à partir du budget 2000 voté par le Conseil Régional les 20 et 21 décembre 1999.

### LA METHODOLOGIE

- a) Le débat budgétaire annuel s'engage avec la discussion sur les orientations budgétaires qui doit avoir lieu au moins deux mois avant le vote du budget. Le Conseil Economique et Social Régional est consulté, pour avis, sur les documents d'orientations et de projets de budget présentés par le Président du Conseil Régional. Le document d'orientations budgétaires présente les perspectives ou hypothèses de recettes et de dépenses, laissant donc quelques choix à effectuer.
- b) Le projet de budget comporte deux volets :
- Les autorisations de programme constituent le volume global de crédits prévisionnels consacrés à chaque opération. Ainsi, par exemple, est inscrit en autorisation de programme, le montant estimé des travaux de constructions et d'équipement d'un lycée. Les autorisations de programme s'appliquent, en règle générale, sur plusieurs exercices budgétaires.
  - Les crédits de paiement représentent les crédits votés annuellement pour la réalisation des actions inscrites aux différents programmes régionaux.

- c) Les décisions modificatives, en général, deux par an, constituent des documents budgétaires complémentaires comportant recettes et dépenses nouvelles. Elles traduisent des adaptations du budget régional. Elles comportent parfois des mesures nouvelles non inscrites au budget régional.
  
- d) Le compte administratif, examiné en juin de l'année suivante traduit les engagements comptables du budget régional.

## LE BUDGET REGIONAL 2000

Il s'élève à 1929,5 millions de francs (MF) soit une progression de 5,67 % par rapport à 1999.

Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des crédits inscrits pour les travaux de Vulcania et de la future grande halle d'Auvergne, qui sera implantée sur les trois communes de Cournon, Aubière et Pérignat les Sarliève.

Il se décompose en trois grands volets :

- Investissement	1 616,4 MF
- Fonctionnement	75,1 MF
- Remboursement des emprunts	238,0 MF

### A) Les recettes

Elles proviennent de cinq sources :

#### a) Les recettes fiscales :

La fiscalité directe est constituée par une taxe additionnelle aux impôts locaux (taxes d'habitation, professionnelle, sur le foncier bâti et le foncier non bâti). Le montant des taux régionaux est stable depuis 1996. Elle s'élève à 628 MF soit 32,5 % du projet de budget régional. La fiscalité indirecte provient des taxes sur les permis de conduire, sur les cartes grises et de la compensation par l'Etat de la diminution provenant de l'allègement de la taxe additionnelle aux droits de mutation, voté par le Parlement. Elle s'élève à 249 MF soit 12,9 % du projet de budget. Les fonds de compensation sont des recettes fiscales versées par l'Etat pour tenir compte des diminutions provenant des décisions du Parlement. Ils s'appliquent à la TVA, au foncier bâti, et au foncier non bâti, à la taxe d'habitation. Ils représentent 79,7 MF soit 4,1 %.

#### b) Les dotations de l'Etat :

S'élevant à 436,37 MF, elles interviennent au titre des compétences transférées (formation professionnelle et lycées), du fonds de correction des déséquilibres régionaux, de la participation à la construction de Vulcania, de la bonification d'intérêts pour le plan d'action dans les lycées.

**c) Les fonds européens** : Ils représentent 93,5 MF.

Les emprunts : D'un montant total de 367,96 MF, ils se répartissent en 6 points

- lycées	138,50
- parc européen du volcanisme	140,00
- enseignement supérieur	20,10
- grande halle	31,50
- plan spécial lycées	19,86
- investissements ferroviaires	18,00.

**d) Les recettes diverses** :

Elles s'élèvent à 75,93 MF et proviennent notamment de la participation des collectivités territoriales à certaines actions, à des remboursements d'assurances et d'avances, à des recouvrements divers.

## **B) Les dépenses**

Les programmes régionaux s'articulent autour de 4 priorités :

- l'emploi
- l'éducation et la formation
- l'aménagement de l'espace
- le cadre de vie.

Le tableau page suivante présente, par grands chapitres, les financements et leurs évolutions.

Les dépenses de fonctionnement de l'entité régionale s'élèvent à 75 MF et représentent 3,9 % du montant total du budget.

Le remboursement des emprunts et intérêts représente 238 MF soit 12,33 %. Cela traduit une légère augmentation de 7 MF par rapport à 1999.

## Evolution des programmes régionaux (Crédits de paiement)

	1998 MF	1999 MF	2000 MF	Evol. %	Part 99 %	Part 2000
<b>Actions pour l'emploi</b>	<b>256,2</b>	<b>284,3</b>	<b>314,8</b>	<b>10,7</b>	<b>18,6</b>	<b>16,3</b>
Industrie, commerce et artisanat	132	153,4	155,8	1,6	10	8,1
mande Halle d'Auvergne	16	20	45	125	1,3	2,3
Agriculture et forêt	64,5	65,1	67,9	4,3	4,3	3,5
Tourisme et thermalisme	43,7	45,8	46,1	0,7	3	2,4
<b>Education et formation</b>	<b>664,6</b>	<b>792,5</b>	<b>771,1</b>	<b>- 2,7</b>	<b>51,8</b>	<b>40</b>
Format. continue/apprentissage	279	286,4	294,9	3	18,7	15,3
Enseignement secondaire	353,8	425,2	427,3	0,5	27,8	22,1
Enseignement supérieur	25,8	76,4	42,5	- 44,4	5	2,2
Autres actions	6	4,6	6,4	39,1	0,3	0,3
<b>Aménagement de l'espace</b>	<b>236,2</b>	<b>353,7</b>	<b>432,7</b>	<b>22,3</b>	<b>23,1</b>	<b>22,4</b>
Environnement	24,3	25,2	29,9	18,7	1,6	1,5
Parc européen du volcanisme	70	190	260	36,8	12,4	13,5
Programmes de développement	17,4	16,7	20	19,8	1,1	1
Communications et transports	124,5	121,8	122,8	0,8	8	6,4
<b>Cadre de vie</b>	<b>79,3</b>	<b>78,3</b>	<b>77,8</b>	<b>- 0,6</b>	<b>5,1</b>	<b>4</b>
Habitat	21,5	21,5	19,7	- 8,4	1,4	1
Sport	21,9	20,9	22,1	5,7	1,4	1,1
Culture	26,4	27,4	27,5	0,4	1,8	1,4
Actions sociales	9,5	8,5	8,5	0	0,6	0,4
Patrimoine	3	4	3	- 25	0,3	0,2
FIAR	15,8	17	17	0	1,1	0,9
<b>TOTAL PROGRAMMES</b>	<b>1 255,1</b>	<b>1 529,8</b>	<b>1 616,4</b>	<b>5,7</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Avis du CESR sur le projet de budget.

## CONCLUSION

Le budget régional 2000 ne traduit pas une grande impulsion pour dynamiser la vie économique de l'Auvergne et permettre ainsi de mieux répondre aux attentes des populations. La situation de l'évolution de l'emploi, une des plus faibles de France, nécessiterait une politique dynamique et articulée avec les autres collectivités pour avoir cohérence et renforcement des interventions.

Ce budget est hypothéqué largement par la réalisation de Vulcania et les opérations préparatoires à la construction du Zénith et de la Grande Halle à l'entrée sud de Clermont. Aussi, les autres programmes sont caractérisés par une stabilité dangereuse. Il ne prend pas en compte, d'une manière marquée, les engagements budgétaires du contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

C'est donc un budget sans grand élan alors que les enjeux pour l'Auvergne exigent une politique incitative, vigoureuse et orientée vers l'avenir.

## **LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION**

Dans le cadre du schéma de développement du territoire, la conférence des grandes villes d'Auvergne suivie de la réunion du 9 juillet 1999 à Vichy a eu pour thème de réflexion le contrat de plan Etat-Région.

Le Contrat de plan traduit un engagement budgétaire de l'Etat et du Conseil Régional sur un ensemble d'actions déterminées en concertation.

Le contrat de plan couvre maintenant une période de 7 ans (2000-2006) pour être en concordance avec la durée des fonds européens.

Dans la phase préparatoire, le Conseil Régional a dû élaborer le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire. L'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, a formulé dans le document « stratégie de l'Etat en région », les principaux axes des propositions qu'il envisage d'inscrire au contrat de plan. Ces deux rapports qui ont été soumis au Conseil Economique et Social qui a pu présenter des propositions complémentaires afin que le contrat de plan marque une impulsion significative pour le développement régional.

L'Etat consacrera sur cette période 3, 717 milliards au titre du contrat de plan, les financements au titre d'opérations particulières (Route Centre Europe Atlantique, tunnel du Lioran, ligne Paris-Clermont-Béziers, plan Loire) et les crédits de la convention Massif Central.

L'Auvergne se trouve classée au 4<sup>ème</sup> rang pour la dotation par habitant avec 3 012 F par habitant.

Ce contrat de plan qui intégrera des crédits pour la mise en oeuvre d'une politique intercommunale, fera l'objet d'un bilan d'étape en 2003. Des crédits pourront alors (l're réorientés en fonction de programmes nouveaux.

Le Conseil Régional prévoit un volume de crédits de 1,787 milliards pour le seul contrat de plan. La négociation s'est achevée en juin 2000 et le contrat Etat-Région, signé le 28 juillet après avis du CESR et son adoption par le Conseil Régional.

Le contrat de plan, même s'il ne représente qu'une part limitée des crédits que l'Etat, et le Conseil Régional investissent en Auvergne, est un instrument important car il permet la réalisation contractuelle et programmée de projets importants.

Outre le contrat de plan, une convention Massif Central et des programmes hors contrat dégageront des crédits spécifiques pour des actions ciblées visant au développement du territoire Massif Central et à la réalisation de mesures particulières. Cela représente 1,114 milliards de crédits d'Etat ; la Région apportera un financement de 351,3 millions de francs et d'autres partenaires 320,5 millions (collectivités — fonds européens).

Il est dommage que dans la phase préparatoire, le Conseil Régional n'ait pas présenté auprès de l'Etat, des projets plus forts qui auraient permis des engagements de crédits plus marqués.

Sûrement une occasion manquée pour l'Auvergne et ses habitants !

## **QUELQUES DECOUPAGES ENVISAGES POUR NOTRE HEXAGONE**

Toutes les cartes reproduites sont tirées du livre intitulé : *La France redécoupée — Enquête sur la quadrature de l'hexagone* par MM. J.M. Benoît, Ph. Benoît et D. Pucci © Editions Belin, 1998.

Ce livre comprend de nombreux chapitres illustrés d' interviews et de dialogues avec des personnalités du monde politique et économique (privé et public) : élus, hauts fonctionnaires, professeurs, patrons et directeurs d'entreprise, journalistes : Henri Nallet, Pierre Joxe, E. Todd (sociologue), B. Toulemonde (Inspecteur de l'Education Nationale)... etc.

Ce livre examine entre autres les éléments et notions pouvant déterminer un découpage : la géographie, l'histoire et la politique, les Français, la mobilité.

La carte n° 7, **les généralités de l'Ancien Régime**, regroupe 30 intendances et la carte n° 8, **le projet de 1791**, rassemble en 9 régions de 9 départements pour composer le territoire national.

Nous avons **6 découpages proposés entre 1907 et 1966** (de la carte 1 à 6). La carte n° 9 indique les 5 grandes régions possibles de niveau européen (Jean Louis Guigou, DATAR).

C'est pour le moment la seule recombinaison expliquée, défendue pour faire des régions comparables aux grands territoires européens existants. Mais quid du milieu ?

Enfin la carte n° 10 montre **l'aire d'influence des grandes villes**. Beaucoup d'autres cartes existent dans ce livre (il y en a plus de 160).



France 1



France 4



France 2



France 5



France 3



France 6



France 7



France 8



France 9



France 10

**Le Cercle Condorcet  
de Clermont-Fd remercie  
le Conseil Général et la  
Fédération des Associations Laïques  
du Puy-de-Dôme  
des aides qui lui ont permis  
l'édition de cette plaquette**

Il adresse aussi tous ses remerciements à  
C. GUY-QUINT, Députée **Européenne**, Maire de Cournon,  
M. GASTAMBIDE, Commissaire à l'aménagement du Massif Central,  
S. GODARD, Sénateur-Maire de Clermont-Fd,  
J.C. MAIRAL, Président du Conseil Général de l'Allier,  
J. MAZATAUD, Géographe,  
J. PRORIOU, Vice-Président du Conseil Régional

# Cercle Condorcet de Clermont-Fd

**Président**

**Gérard CHANEL**

**Vice-Présidents**

**Jean EHRARD**

**Alain MARTRES**

**Secrétaire Général**

**Christiane BELOT**

**Secrétaire Général Adjoint**

**Patrick POCHET**

**Trésorier**

**Jean René TOURNADRE**

## **Commission de rédaction « La région Auvergne existe-t-elle ? »**

Gérard CHANEL – Jean EHRARD – Alain MARTRES — Philippe  
MONPERTUIS - Jean Claude MONTAGNE - Patrick POCHET –  
Pierre POUQUET –Jean René TOURNADRE —